

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, MERCREDI 21 DECEMBRE 1850

No. 30

FAUTE PUNIE (CRIME RÉCOMPENSÉ.

A propos de la condamnation du député Fellowes, nous trouvons dans "Le Pays" les excellentes remarques qui suivent et que nous nous empressons de reproduire tant elles expriment des vérités terribles :

.....
"Le résultat est connu. La justice, rendue par un jury impartial et d'honorables juges, a puni le coupable, et de plus elle a infligé à l'exécutif et au chef du gouvernement, sir Edmund Head, un soufflet dont ils ne pourront jamais effacer la honte.

Car, que dit le jugement prononcé contre le malheureux Fellowes? Ne déclare-t-il pas solennellement que les hommes qui siègent dans les conseils du gouverneur et qui ont été élus par des moyens peut-être beaucoup plus condamnables, que si la justice avait son libre cours, des ministres et peut-être des "premiers ministres" iraient cacher leur honte au fond d'une prison!

Nous connaissons des hommes.—et personne ne peut s'y méprendre,—qui ont mérité, "au moins," le pénitencier pour une partie de leur vie, s'il est vrai comme la justice l'a déclaré que Fellowes a mérité six mois de prison. Voyons :

Aux dernières élections, trois candidats se présentèrent dans la capitale temporaire du pays—Québec, il était évident que la majorité des électeurs était contre eux. Que fut-il fait? Ce qui fut fait, le voici : quinze mille votes furent enrégistrés dans une ville qui ne compte que cinq ou six mille électeurs,—crime de fraude ;—il fut dépensé trois fois plus de louis qu'il n'y avait de consciences à acheter,—crime de corruption ;—la violence déchaîna toutes ses fureurs : des hommes furent tués, —crime d'homicide!

Le premier de ces crimes vaut six mois de prison, au moins; le second autant : ce qui donnerait aux coupables, s'ils étaient amenés devant la justice, tout le temps nécessaire pour se préparer à subir la peine que la loi inflige à celui qui commet le troisième!

Qui a fait couler le sang humain, dans l'élection de Québec? Qui a fait des veuves et des orphelins, dans ces deux jours néfastes? Qui a été, à une famille son chef, à une femme son mari, à un père son fils?

Ceux qui ont corrompu la conscience

flétri le cœur, n'ont-ils pas aussi versé le sang? Si leur, mains n'en sont pas rougies, c'est que l'argent a soudoyé le meurtrier.

La justice n'a pas dit son dernier mot, et le chapitre qui restera à écrire sur les fraudes des dernières élections, sera le chapitre de la sentence et de la punition des coupables.

Un an après les mémorables élections de 1857, un immense scandale venait couronner les infamies que nous venons de retracer. Le ministre, se reconstituant après le plus honteux tripotage constitutionnel qui ait jamais eu lieu, commettait en gros le sacrilège du parjure, pour s'éviter le trouble et les dangers d'une réélection, et faisait de la formule du serment un honteux mépris du livre de dieu, un instrument pour servir sa honteuse passion pour le pouvoir,

Un gouverneur, venu ici pour "représenter" son auguste majesté, a prêté la main à ces inqualifiables infamies. Toute cette engeance se remue encore dans les conseils de l'exécutif : c'est cela qui gouverne le pays."

"L'Ére Nouvelle est d'avis que les bonnes nominations qui sont d'autant mieux accueillies du public qu'elles sont rares, sont faites par les ministres en beaucoup de circonstances, dans le but de favoriser le Grand-Tronc au détriment du pays. Prenant pour exemple la nomination de l'ingénieur Trudeau au poste de secrétaire du département des Travaux Publics, voici comment on prouve cet avancé :

"Nous croyons reconnaître dans cette nomination, l'influence de la compagnie du Grand Tronc, qui a tant d'intérêt à retarder la confection du chemin du Nord et qui nous le craignons, n'y réussira que trop bien, en éliminant petit-à-petit, tous les hommes capables de faire progresser cette œuvre d'un intérêt si vital à la population de la rive nord.

Aujourd'hui c'est Monsieur Trudeau qu'on écarte et qu'on bâillonne. en le nommant à un emploi qui le condamne au silence : il n'y a pas encore longtemps qu'on en faisait autant à monsieur Stuart en le nommant juge, quelques jours après la publication des procédés d'une assemblée publique, tenue à Trois-Rivières, à laquelle cet homme capable avait pris une part active, dans l'intérêt du chemin de fer du Nord.

Et puis quand viendra le temps de se mettre sérieusement à l'œuvre, (si ce temps là vient jamais) et qu'elle verra les travaux prêts à commencer, la compagnie du Grand Tronc, qui commande une influence immense sur le gouvernement canadien, trouvera bien encore quelque moyen d'en retarder l'exécution."

RÈGLEMENT POUR OBLIGER LES BOULANGERS A PRENDRE LICENCE.

Voici un nouveau règlement de la Corporation :

"Aucune personne ne pourra exercer le métier de Boulanger dans cette Cité sans avoir auparavant obtenu du Maire une Licence qui expirera le premier jour de mai de chaque année, et pour laquelle elle payera, si elle réside en cette cité, la somme de cinq piastres et si elle réside hors de la cité, la somme de vingt piastres.

Le présent Règlement entrera en vigueur le premier jour de mai prochain.

A partir de ce jour le quarantième article du Règlement intitulé : "Règlement consolidant les Règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec," passé le dixième jour du mois de mai dernier, sera révoqué."

HECTOR L. LANGEVIN.

EXÉCUTION DE BEAUREGARD.

Convaincu d'avoir tué le nommé Charron, J. B. Beauregard a été pendu à Montréal vendredi dernier à dix heures du matin. Les admirateurs du spectacle MORAL et CIVILISATEUR de la pendriche étaient nombreux. Les femmes étaient cependant plus nombreusement représentées.

Le condamné a été, dit on, ferme et n'a fait aucun aveu. Pendant que son corps était balancé dans l'espace, une quête a été faite par les Soeurs Grises au profit de... sa famille. La recette a été très abondante.

Nous n'en doutons point.

Pendant l'agonie du meurtrier les cloches de Montréal ont tinté. Nous croyons que c'est la première fois que cette cérémonie a lieu. Comme tout présage que, malheureusement, le nombre des meurtriers va augmenter, il serait convenable d'appeler ce tintement funèbre :

"Glas de la potence."

Voici les principaux détails de cette tragi-comédie.

AVANT L'EXÉCUTION.

Vendredi dernier, vers les huit heures du matin, on voyait un grand nombre de personnes se dirigeant vers la Prison. Là s'élevait l'échafaud.

L'ÉCHAFAUD.

L'instrument du supplice s'élevait à l'angle du mur de la Prison, près de l'avenue—Colborne, et était visible à une distance considérable dans les rues adjacentes. L'échafaud dépassait le mur de dix pieds, et comme d'ordinaire, il était surmonté d'une plate-forme destinée au Shériff, aux officiers de police et à d'autres; un peu plus haut, la place que devrait occuper le condamné. L'instrument de la mort fut le principal objet sur lequel s'attachèrent les yeux des curieux jusqu'à ce que Beauregard parût.

ARRIVÉE DU SHERIFF.

À 9 heures, le Shériff Boston arriva à la Prison. Immédiatement après, les préparatifs de l'exécution commencèrent, car le condamné devait être sur l'échafaud à 10 heures.

BEAUREGARD DANS SA CELLULE.

Durant toute la nuit, Mgr. de Montréal et le révérend M. Resther, ancien curé de la paroisse de St. Hyacinthe, lui prodiguèrent les consolations de la religion, et le préparèrent à subir avec résignation la peine de son crime. Jeudi matin, ses deux filles étaient venues lui dire adieu. Vers 9 h. il devint si faible qu'il s'évanouit. Nous [le rapporteur du "Herald"] le vîmes à peu près vingt cinq minutes avant qu'il sortit de son cachot.

LA CHAMBRE DE CHIRURGIE.

Quelques minutes avant dix heures, le condamné fut conduit de sa cellule si tuée dans l'aile droite au second étage de la Prison, à l'office du Dr. Beaubien, médecin de la Prison, placé au rez de chaussée.

Il portait un habit brun et une paire de pantalons d'étoffe de laine grossière. Un rosaire, portant un petit crucifix de cuivre à son extrémité, était passé au tour de son col et descendait sur sa poitrine. M. Villeneuve lui demanda alors s'il était préparé à mourir: "Oui, répondit-il, mais je crains de faiblir devant la honte et la douleur que je ressentirai sur l'échafaud." Puis une porte s'ouvrit et.

LE BOURREAU.

parut. C'était un homme de haute stature, enveloppé complètement dans une longue robe noire qui le rendait entièrement méconnaissable. Un chapeau de feutre noir couvrait sa tête et cachait la partie supérieure de sa figure. Des gants noirs complétaient son déguisement, et malgré le malaise évident avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions, il semblait digne en tout point d'accomplir la tâche déshonorante qu'il avait sollicitée. L'opi-

nion générale est que ce monstre est un Canadien. Il garrota rapidement le condamné et lui lia les mains derrière le dos. Le prisonnier se prêta docilement à l'acte de l'exécuteur. Pendant ce temps là, les assistants priaient silencieusement. Beauregard se joignit à eux et baisa fraternellement et à plusieurs reprises le crucifix que M. Villeneuve lui présentait puis il dit à voix basse: "Attachez moi fortement car je résisterai sur l'échafaud." M. Villeneuve lui assura qu'il se rait fait selon ses desirs et ajouta:

Après cela, on plaga la corde autour du cou du condamné, et le capuchon noir fut rabattu sur ses yeux. Tous les préparatifs étant terminés, le condamné et son funèbre cortège se mirent en marche vers l'échafaud. Le Shériff en costume de circonstance, l'épée au côté ouvrait la marche, suivi du député, puis venait Beauregard entre MM. Villeneuve et Resther, suivis immédiatement par le bourreau. Les sœurs de charité accompagnaient les prêtres. Un silence lugubre interrompu seulement par la recitation du "Miserere" régna et donnait à cette scène une solennité qui faisait frissonner.

LE SUPPLICE.

Le condamné franchit lentement mais d'un pied ferme et sans fléchir le long escalier qui conduisait à la potence, et prit sa place sur l'échafaud, sans trembler. Il tournait le dos aux spectateurs. Sage précaution! car la vue de cette immense multitude qui encombra la place et tous les abords de la prison, aurait, peut être fait faiblir le courage de l'infortuné. Les rues voisines, les toits, les fenêtres regorgeaient de spectateurs. Une mer de têtes agitées en tous sens par la curiosité, s'étendait aussi loin que l'œil pouvait voir, et, chose possible à dire un grand nombre de femmes—oubliées des devoirs de convenance et de délicatesse que leur sexe leur impose—prenaient place parmi cette foule et contemplaient ce spectacle navrant.

Suivant l'opinion du gélier plus de 15 000 personnes étaient présentes.

Aussitôt que la corde eut été ajustée, le Révérend M. Villeneuve s'avança sur le bord de l'échafaud et adressa l'immense auditoire:

La vaste multitude s'agenouilla pendant quelques minutes puis se releva.

Environ cinq secondes après le signal fut donné à l'exécuteur. La trappe obéit au moment fatal, et le condamné tombant d'hauteur de sept pieds, reçut le coup mortel et ne fut bientôt plus qu'un cadavre inanimé. L'horloge de la Prison marquait alors 10 h. et 40 m., un frémissement d'horreur parcourut la foule puis tout retomba dans le silence.

Le spectacle n'était pas terminé,

L'action du cœur se continua encore durant sept minutes et demie.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le premier jour de votation, monsieur Le Mesurier eut 29 votes, le docteur Rousseau 26. Le second jour, grâce aux certificats que le maire Langevin avait eu soin de se procurer. en cas de contestation à la mairie, et qu'il transporta au conseiller Rousseau, la lutte devint impossible. De sorte que monsieur Le Mesurier dut résigner. Quand la loi est entre les mains d'hommes aussi partiaux et aussi injustes que le maire actuel, les honnêtes citoyens ne peuvent s'attendre à autre chose.

Cependant cette élection a aussi son côté comique: elle a forcé Harpagon Rousseau à dépenser quelques piastres et c'est ce qu'il n'oubliera jamais. Il était vraiment sur des tisons lorsque la résignation de son adversaire est venu l'en retirer. Grâce à cette démarche, le conseiller Rousseau va pouvoir faire de nouveau un grand sacrifice. Il se propose de donner demain à deux heures de l'après midi un grand diner à tous ceux qui l'ont supporté! Il a, déjà loué la brasserie de monsieur Jemieson, et, si la Presse est représentée en cette occasion, nous donnerons dans notre prochain numéro un rapport fidèle de cet événement mémorable.

M. Badon avait pour concurrent le célèbre Chalton. Naturellement le maire a favorisé ce dernier. "Qui se ressemble s'assemble."

Monsieur Norris ayant abandonné le terrain, le professeur Crémazie succède au conseiller Audette.

Le faubourg Saint-Jean sera représenté par Pierre Gauvreau si son adversaire ne proteste point contre cette élection. Mais il faut espérer qu'il n'en sera pas ainsi et que la loi sera respectée.

Le conseiller Lemieux est réélu et le capitaine Achille Bussièrre doit, dit-on, briser son sabre de bois.

Monsieur Lampson représentera le quartier Champlain à la place du conseiller Fitzpatrick.

Il paraît que Charley Alleyne dégouté des affaires publiques, est décidé à rentrer dans la vie privée! Quand le diable devient vieux il se fait moine! dit le proverbe. Nous croyons, donc, que c'est moins le dégoût de la politique que la crainte d'avoir à répondre de ses quinze mille voix qui décide Charley à quitter ses collègues! L'exemple de Fellowes produit, déjà, son effet!

À propos de ministres, on dit qu'un grand nombre des députés ministériels du Haut Canada sont venus à Québec, pour annoncer au premier ministre Cartier, qu'à la prochaine session ils ne supporteront point le ministère parjure!

Abandonnés de leurs amis, Cartier et McDonald vont résigner, si Malcolm Cameron et Sicotte réussissent à former

un ministère qui ne serait que la continuation du ministère actuel. Mais comme il est possible que ces deux derniers députés ne voudront point se risquer à se rendre tout à fait impopulaires, Cartier va être obligé, pour soigner son équipage ministériel de recourir au remède ordinaire : le replatrage.

Pour faire place à nos correspondants nous remettons, au prochain numéro, plusieurs articles et des caricatures.

M. D. Rosa au prochain numéro.

EXTRAITS POUR RIRE.

*** **COMME C'EST RIDICULE.** — Les journaux publient le mariage suivant que nous reproduisons dans le but de rendre service à ceux qui seraient tentés de suivre cette mode inventée dernièrement par la très illustre et très nombreuse progéniture de DeGran Pré, Co-Seigneur de L'Île du Pads !!!

A Saint-Bruno, le 26 ult. par le Rev. M. Piet, Curé du lieu, Sieur E. Fontaine neveu de feus les RR. PP. Jésuites Charles-Michel Germain, Joseph Germain, Charles Germain : de feus les RR. P. Recollets Louis Marie Bonaventuro Carpentier, François Carpentier, Etienne Carpentier, Joseph Carpentier ; de feus les R. R. Clau de Carpentier, Michel Marie Marcoux, Benjamin Nic Mailloux, Pierre Ol. Langlois Germain, Chs Frs Langlois Germain, Louis Marcoux, Jos. Marcoux, Prêtres ; et de feu H. D. Comte de Grand Pré, marchand de la cité de Québec ; allié aux Rév. F. X. Marcoux, Alex, Mailloux, Frs Hilaire Belle isle, Ls. Léon Belle isle, Ls Hy. Marcotte et fils de F. X. Fontaine Ecr, à Della Zoé Collette, tous deux du même lieu.

(Gazette de Sorel.)

*** Pourquoi, demandait un pédagogue à son élève, les jours sont ils plus longs en été qu'en hiver ?

L'élève qui avait quelques notions de chimie, répondit :

C'est parce que la chaleur dilatant les corps, doit aussi dilater les jours.

(La Guêpe.)

*** M. J. O. Taché, ex-rédacteur du "Courrier du Canada" a été nommé Inspecteur permanent des prisons, avec un salaire de £ 500 par an. Bonne acquisition... pour le Pénitencier.

(Courrier de Saint Hyacinthe.)

*** Un journal de New-York promet de donner un compte-rendu du jugement dernier, le lendemain de ce grand événement, s'il peut trouver assez de lecteurs pour payer les frais extraordinaires que cela lui occasionnera.

*** Un certain individu, passablement curieux, voulant savoir quelle mine il avait lorsqu'il dormait, s'assit, les yeux fermés devant un miroir

*** Dans New-York, il y a un brasseur qui fait du "Scotch Whiskey" si bon, qu'à près en avoir bu un seul verre, vous parlez Écossais couramment.

NOUVELLES D'EUROPE.



Il est entendu que Paris sera le lieu de réunion du congrès.

Les gens de Limeric faisaient de grands efforts pour faire toucher chez eux les vapeurs océaniques. Il restait encore beaucoup à faire au "Great Eastern" pour le mettre en état de prendre la mer. On faisait en Irlande de grands préparatifs pour soutenir le pouvoir temporel du Pape.

On parlait d'établir une ligne de vapeurs entre la France et l'Irlande.

Les États de l'Italie centrale ont 50,000 hommes sous les armes. Les anglais résident à Nice avaient présenté une adresse de félicitation à Garibaldi.

Buccompagni va prendre le titre de régent suppléant de toute l'Italie centrale.

Avant de quitter l'Italie centrale, Garibaldi a adressé aux populations la proclamation suivante :

"Trouvant sans cesse par des ruses et de vains prétextes enchaînée la liberté d'action inhérente à mon grade dans l'armée de l'Italie centrale, liberté dont je me suis toujours servi pour atteindre le but auquel doit tendre tout bon Italien, je m'éloigne du service militaire.

"Le jour où Victor-Emmanuel appellera de nouveau ses soldats aux combats pour la délivrance de la patrie, je retrouverai une arme quelconque et un poste à côté de mes braves compagnons d'armes.

"La misérable et astucieuse (volpina) politique qui, pour le moment, trouble la marche majestueuse de nos affaires, doit nous persuader plus que jamais que nous devons nous serrer autour du brave et loyal soldat de l'indépendance, incapable de renier le dessein sublime et généreux qu'il avait conçu. Plus que jamais il faut préparer l'or et le fer pour bien recevoir quiconque tenterait de nous replonger dans nos anciennes misères."

"J. GARIBALDI."

Le correspondant de Paris du "Morning Herald" dit qu'une batterie commença il y a quelque temps à Honfleur pour commander l'entrée de la Seine vient d'être terminée.

Une lettre de Parme publiée dans la "Gazette de Milan" annonce que très probablement les assemblées de l'Italie centrale seront immédiatement convoquées. Elle ajoute que le peuple demande hautement le retour de Garibaldi.

Le Times de Londres insiste fortement pour que lord Palmerston prouve part au congrès comme plénipotentiaire anglais.

Il était bruit que la première séance du congrès était fixée pour le 5 de janvier.

La flotte française a détruit deux forts à l'entrée de la rivière de Tétuan, pour venger un vaisseau français qui avait essayé leur feu.

Le Grand Vizir a bien accueilli M. de Lesseps.

Les principaux représentants des quatre puissances du continent seront : pour la Russie, le prince Gortschakoff ; pour l'Autriche, le comte Rechberg ; pour la France, le comte Walewski ; pour la Prusse, le baron Schlunitz.

CONSEIL DE VILLE.

12 décembre, 1859.

Les conseillers Gingras, Hall, Courdoau et Hearn ayant reçu la majorité des voix, ont été déclarés élus pour former le bureau de révision avec le maire, tel que requis par la loi.

M. Baillargé, secondé par M. Pope, a proposé et il a été

Résolu, — "Que le comité de l'Aqueduc soit prié de faire rapport à ce conseil par la voie de son ingénieur, s'il conviendrait dans certains cas, de remplacer les robinets actuels dans les maisons, les magasins, etc., par d'autres d'une forme telle que par une seule et même opération l'eau pût être arrêtée tous les soirs ou chaque fois qu'on le désirerait et retirée des tuyaux qui se trouvent dans l'intérieur de ces maisons, magasins, etc., afin de l'empêcher d'y geler, on afin de conserver l'immense volume d'eau qu'on y laisse couler et qui est perdu."

NOUVELLES DIVERSES.

— Jeudi soir, vers 9 heures du soir, le feu a détruit une maison à deux étages située sur le côté sud de la rue Saint Valier et appartenant à monsieur George Lépine, maître meublier. On n'a pu sauver aucun meuble. On dit que l'assurance couvre une partie de la perte.

— Vendredi matin vers cinq heures un autre incendie eut lieu dans une maison sise près de la barrière Saint Valier, appartenant à monsieur Cassey et occupée par un monsieur Ford.

— Trouvée morte. — Mercredi matin, Madeleine Allard, veuve de François Laliberte, résidant à Boisseville, a été trouvée morte dans son lit. L'enquête déclara qu'elle était morte d'une hémorragie. Elle était âgée de 45 ans.

—Voici le nombre des navires en construction, on à Québec et leur tonnage, etc., à la date du 16 courant :

Constructeurs.	Bâtimens	Tonn.	Ouvriers
A. Gilmour et Cie.	1	800	50
H. Dinning et Cie.	1	1200	100
W. H. Baldwin.	1	1350	240
Do.	1	1150	
P. Valin.	1	600	50
E. Trahan.	1	650	—
Samson et Cie.	1	700	—
W. G. Russell,	1	1100	100
P. Brunel.	1	500	40
	9	8050	580

(Journal de Québec.)

—Il a été vendu, dit-on, dix mille portraits photographiés de John Brown, le héros de Harper's Ferry, et la demande va toujours en s'accroissant.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

“La note biographique publiée dans le “Canadien” du 2 courant, intitulé “le Sorcier d'Anticosti,” renferme quelques inexactitudes d'autant plus graves qu'elles ont un rapport étroitement lié à la mémoire du héros en question.

“Le premier point à contredire est le genre de mort de madame Gamache qui ne périt pas victime du “froid glacial d'Anticosti ;” mais qui mourut d'une affection de poitrine. Elle ne laisse pas non plus “deux enfants en bas âge,” mais trois, et ces derniers ne “la suivirent pas de près dans la froide terre du tombeau,” mais ils vivent encore et deux d'entr'eux demeurent en notre ville, et l'autre dans une paroisse peu éloignée de Québec : la moindre justice qu'on devait rendre aux enfants Gamache, dans une biographie qui les touche de si près, c'était de leur tenir compte au moins de leur existence.

“Le correspondant du “Canadien,” “Piscator,” termine sa notice historique et topographique, en ajoutant que “l'Ile d'Anticosti” est maintenant la propriété d'une famille de Québec. Je regrette également d'avoir à contredire ce dernier renseignement ; mais comme les enfants Gamache sont héritiers présomptifs du “Sorcier d'Anticosti,” ils ont un droit incontestable à la partie de cette Ile qui lui appartenait et qui avoisine, la “Baie Gamache.” Je ne suis cependant pas étonné qu'on n'ait pas tenu compte de ce fait ; car après les avoir supposés morts, il n'était que logique de les supposer aussi dépouillés de leur propriété.

“Avant de vous quitter, monsieur le

rédacteur, je crois devoir profiter de cette occasion pour féliciter le correspondant “Piscator,” sur l'heureuse idée qu'il a eu de rappeler à “ses lecteurs” (dans un moment de loisir, sans doute, le souvenir des singularités caractéristiques de celui qu'il a décoré si à propos du titre pompeux et redoutable de “Sorcier d'Anticosti ;” mais en même temps j'éprouve une vive contrariété à la pensée qu'il ne serait pas équitable de décerner à “Piscator,” le beau nom de “Sorcier,” pour avoir fait reproduire un extrait fidèle de l'écrit de monsieur l'abbé Ferland, publié dans le “Journal de Québec” en 1855.

—JOS. GAMACHE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi dans l'intérêt du public de demander à maître Pierre Gauthier, maçon, qui sollicite actuellement auprès du gouvernement par l'entremise de son ami Pierre Gauvreau, une place de surveillant des nouvelles prisons et cours, quels titres il montre pour prouver qu'il est digne du poste qu'il désire? A moins que le gouvernement ait besoin du plus grand chicanier de la province pour intenter un procès à l'un des entrepreneurs, nous ne voyons pas comment cet individu peut être digne de surveiller un ouvrage quand il ne peut pas faire les travaux qu'il entreprend.

A l'appui de ce que j'avance je citerai l'abandon qu'il a fait de son contrat passé avec les syndics de Sainte Marie de la Baucce tout en ayant soin de retirer huit cents piastres sur le prix du contrat. Il faut dire que Gauthier par un tour de sa façon avait fait perdre ce contrat à M. Antoine Pampalon. Les syndics ayant été obligés de confier la construction de leur nouvelle église à d'autres contracteurs, ceux-ci profitèrent de l'inexpérience des syndics en fait de maçonnerie pour mal construire cet édifice. Ayant demandé, en juin dernier, aux entrepreneurs pourquoi ils agissaient ainsi on me répondit qu'il ne repondaient point de cet ouvrage qui était fait au goût du surveillant Gauthier!

Ainsi donc il est de la plus haute importance dans l'intérêt public de choisir pour surveiller la construction des édifices publics, des personnes intelligentes et sur tout d'un autre calibre que celui de maître Pierre Gauthier.

Avant de terminer cette correspondance je demanderai au surveillant des nouvelles cour et prison de Saint Joseph de la Baucce, comment il se fait qu'il trouve ces édifices bien faits après les avoir, quelque temps, auparavant, jugés mal construits.

— UN MACON.

Monsieur le rédacteur,

En ma qualité de citoyen de Saint-Sauveur, et ayant contribué selon mes moyens à l'achat du nouvel orgue que les citoyens de Saint-Sauveur ont acheté, je demanderai à messieurs les marguilliers de la Fabrique de Saint-Roch, s'il est vrai, comme on le dit, qu'ils veulent nous ôter notre orgue et nous donner le leur qui est beaucoup moins bon et moins grand? Je ne crois pas que l'on veuille nous faire cette injustice, néanmoins, il est bon qu'ils soit connu que ceux qui ont contribué à l'achat de cet orgue ne veulent point se laisser duper.

— SAINT-SAUVEUR.

ANNONCES.

PENSION.

Deux ou trois messieurs peuvent se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne demeurant rue Saint Valier près de la rue du Pont.

S'adresser à ce bureau.

Québec 19 décembre 1859

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.